Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version. Les présentes conditions de vente s'appliquent dans leur intégralité à toutes les ventes livrables sur tout le territoire de l'Union Européenne ainsi que tout pays hors Union Européenne. Elles prévalent sur toutes conditions générales d'achat, quels que soient les termes. Toutes conditions émanant du Client, sous réserve qu'elles ne soient pas en contradiction avec les présentes ne seront valables que si elles ont été acceptées par la société SARL LA PRADE MARI, de manière préalable et expresse. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente.

Article 1 - Attribution de juridiction

L'élection de domicile est faite par notre société, à son siège social.

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société, ou au paiement du prix, sera porté devant le **Tribunal de Commerce de Béziers**, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

Article 2 - Objet et champ d'application:

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord écrit dérogatoire et préalable de notre société.

En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre société à l'acquéreur.

Par commande (obligatoirement confirmée par écrit), il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, et accepté par notre société (confirmation écrite).

Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part.

Article 3 - Livraison

Délai : Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, et à exécuter les commandes, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, tels que grèves, inondation, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus, ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par notre société.

Risques : Le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la remise des produits au transporteur (ou à la sortie de nos entrepôts).

Transport : Les marchandises sont considérées agréées avant leur départ et voyages aux risques et périls du client auquel il appartient, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du Code de Commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré accepté par le client.

Réception : Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par notre société que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec AR dans un délai de 3 jours.

Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, de notre société. Lorsqu'après contrôle une anomalie est effectivement constatée, le client ne pourra demander à notre société que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

La réclamation effectuée par l'acquéreur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des marchandises concernées.

La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

Suspension des livraisons : En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, notre société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

Article 4 - Tarifs - Prix

Tarifs : Notre tarif s'applique à tous nos clients d'une même catégorie, à la même date. Celui-ci pourra être revu à la hausse en cours d'année, après information préalable de nos clients. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

Prix : Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes, produits pris dans nos chais. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et les frais de port sont soit refacturés au client soit directement pris en charge par ce dernier.

Article 5 - Modalités de paiement

Paiement

Toutes nos marchandises sont payables au plus tard à **60 jours livraison, par traite, ramené à une livraison sur l'autre** dans le cas de commandes successives dans un délai inférieur à 60 jours (la date d'échéance figure sur la facture). **Les paiements anticipés** (au plus tard sous dix jours à réception de la facture) **ouvrent droit à un escompte pour paiement comptant de 2%.** Seul l'encaissement effectif des traites, virements ou chèques sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

Retard ou défaut de paiement :

A partir du 1er Janvier 2013, en cas de retard de paiement lors d'une transaction entre professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement doit s'ajouter systématiquement aux pénalités de retard, dues au créancier. Le taux autorisé pour défaut ou retard de paiement est de 12 à 15% par an soit un taux maximum par mois de 1.5%.

Tout retard dans le règlement entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu ainsi que la possibilité de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice d'autre recours et le paiement de plein droit et sans mise en demeure, d'une pénalité égale à 2.64% par mois de retard appliquée au sommes restant dues.

En application de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant l'acquéreur que nous les avons portées à son débit.

Article 6 – Exclusivité

Tout lien commercial ne donne en rien une exclusivité. Toute exclusivité sur une zone ou un pays devra être négociée expressément et contractualisé par contrat.

Article 7 - Garantie

La SARL LA PRADE MARI ne peut être tenue responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels qui pourraient résulter de la mauvaise conservation ou utilisation des produits vendus.

La garantie est strictement limitée au remplacement des produits affectés d'un vice ou d'un défaut de conformité, à l'exclusion de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit.

Article 8 - Réserve de propriété

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L.621-22 du Code de Commerce.
De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.
L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à revendre les marchandises livrées. Mais il ne peut, ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie.
En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et notre société se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock.
La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci.
A compter de la livraison, l'acheteur est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises.

Article 9 - Renonciation

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 10 - Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de toute autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

Article 11 – Protection des mineurs

Conformément à l’article L.3342-1 du Code de la Santé Publique qui dispose que la vente d’alcool à des mineurs de moins de 16 ans est interdite, le client s’engage, en remplissant le bon de commande, à avoir 16 ans révolus à la date de la commande.